

ODD 16

PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

HACKATHON A1

DU 4 AU 8 MARS

Sport Durable & Responsable





PRÉSENTATION DE L'ODD 16

L'adoption de l'ODD 16 représente un changement majeur dans l'histoire des institutions internationales, parce qu'il met en lumière le lien indéniable entre la paix et le développement durable. Il permet notamment de considérer les droits humains comme un facteur à part entière de développement durable.

Il est crucial pour une société durable de promouvoir des communautés pacifiques, d'assurer l'accès de tous à la justice et de créer des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux. Cela comprend un large éventail d'activités, telles que la liberté d'expression, l'accès à la justice,

le respect des droits de l'homme, la réduction des inégalités et l'élimination de l'exclusion sociale.

Il s'agit également de lutter efficacement et collectivement contre la corruption, les trafics illicites, la circulation illégale des armes, qui sont autant de menaces pour la stabilité politique, la paix et l'épanouissement des êtres humains.





LE CONTEXTE DE L'ODD 16 DANS LE SPORT

La lutte contre la corruption représente le principal enjeu relié à l'ODD 16 dans le sport.

Cette corruption a pris des formes très diverses ces dernières années, dans un contexte de développement des plateformes de paris sportifs en ligne et de l'internationalisation des activités illicites. Le sport étant désormais mondialisé et marchandisé, les pratiques de corruption dans le sport se sont multipliées et mettent de toute évidence en péril les valeurs sportives.

La corruption dans le sport concerne surtout deux types de pratiques : la corruption en compétition et la corruption dans le management.

La corruption en compétition

La corruption en compétition se manifeste par la corruption d'adversaires, d'arbitres ou de responsables de clubs, on parle également de « match-fixing ».

La corruption d'adversaires consiste à soudoyer des équipes ou des compétiteurs (en général via leur management) pour les faire retenir une partie de leurs capacités sportives lors de la compétition.

L'arbitrage peut également faire l'objet de pratiques illégales, en favorisant lors d'une rencontre une équipe ou un athlète. La corruption de l'arbitrage peut aller bien plus loin et mettre en cause l'éthique professionnelle des arbitres, comme l'a récemment montré l'affaire Negreira.

La tricherie est également l'une des facettes de la corruption dans le sport. Qu'elle soit poussée par les équipes de management ou initiée directement par les athlètes, la tricherie s'appuie sur différents moyens, allant du dopage aux fausses mauvaises performances lors de compétitions. Le développement important des paris sportifs ces dernières années a sans aucun doute contribué à pousser ces manipulations des résultats sportifs, avec d'importantes sommes d'argent en jeu.

Évidemment les liens avec la corruption du management sont très ténus, car la concurrence entre les équipes et les enjeux financiers sont très forts. Pour les personnes qui gèrent les sportifs, qu'ils s'agissent de sports individuels ou collectifs, la corruption peut rapporter beaucoup d'argent.



La corruption dans le management

Pots-de-vin, blanchiment d'argent, détournement de fonds, rencontres truquées, favoritisme lors des élections, ces pratiques criminelles sont de plus en plus nombreuses et touchent la plupart des sports. Le manque de transparence des instances dirigeantes sportives contribue à favoriser ces pratiques délictueuses, et peu sont soumises à un engagement de leur responsabilité. La prise de conscience et la pression des supporters, des sponsors et des médias pourrait contribuer à amener davantage de transparence et d'éthique dans les pratiques de management sportif.

Evidemment, lorsque ces affaires sont révélées, les sportifs et leurs équipes subissent les conséquences légales et réputationnelles qui peuvent mettre en péril les carrières sportives et nuire à l'image du sport en question.

En France, la corruption est un délit pénal puni par la loi, avec des peines pouvant aller jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et 1 000 000 d'euros d'amende. Pour autant, dans un contexte de pratiques illicites internationales, où les règlementations peuvent être très différentes d'un pays à un autre, il est très difficile de parvenir à des condamnations.

C'est pourquoi l'ODD 16 et plus généralement l'Agenda 2030, en ce qu'il offre un cadre international commun de compréhension des enjeux internationaux, est une opportunité de réfléchir et de construire des coopérations à la fois entre les Etats, les organismes de décision et de régulation du sport et les institutions judiciaires.

Le sport et la paix

En raison de sa portée, de sa popularité et des valeurs positives qu'il promeut, le sport est idéalement placé pour contribuer à la réalisation des objectifs des Nations Unies en matière de développement et de paix.

Pour faire prendre conscience de ce potentiel, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré en août 2013 que le 6 avril devenait Journée internationale du sport au service du développement et de la paix (IDSDP). L'instauration de cette journée signifie que les Nations Unies reconnaissent l'influence positive que le sport peut avoir sur l'avancement des droits de l'homme et du développement social et économique.

Lors de l'adoption de l'Agenda 2030 et des 17 ODD en 2015, le sport a de nouveau été reconnu comme un vecteur essentiel de paix, de développement, d'inclusion et de santé.



« Le sport s'est avéré être un outil nécessaire pour promouvoir la paix et les objectifs de développement. Dans l'Agenda 2030 pour le développement durable, le rôle du sport pour le progrès social est davantage reconnu : «Le sport est également un important catalyseur du développement durable. Nous reconnaissons la contribution croissante du sport à la réalisation du développement et de la paix dans sa promotion de la tolérance et du respect et les contributions qu'il apporte à l'autonomisation des femmes et des jeunes, des individus et des communautés, ainsi qu'aux objectifs de santé, d'éducation et d'inclusion sociale. »

Depuis, chaque 6 avril, le sport est célébré à l'échelle internationale comme contributeur à la paix et au développement. Le 6 avril 2024, le thème retenu renvoie directement aux enjeux de l'Agenda 2030 : « Sport for the Promotion of Peaceful and Inclusive Societies ».





RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

<https://www.coe.int/fr/web/sport/-/eu-expert-group-on-good-governance-2013-principles-of-good-governance-of-sport>

<https://rm.coe.int/lignes-directrices-sur-integrite-du-sport-action3-kap-fr/16809fb015>

<https://www.unesco.org/fr/kazan-action-plan>

http://laboratoire-droit-sport.fr/wp-content/uploads/2014/08/EPAS_INFO_Bures_fr.pdf

<https://archives.un.org/fr/content/sport-development-and-peace>

https://www.sportanddev.org/sites/default/files/downloads/harnessing_the_power_of_sdp_french_1.pdf

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/cultures-monde/la-corruption-sport-de-haut-niveau-4895387>



*A consulter
en priorité !*

<https://www.interpol.int/fr/Infractions/Corruption/Corruption-dans-le-sport>

https://rmcsport.bfmtv.com/football/liga/tout-comprendre-pourquoi-le-barca-est-accuse-de-corruption-d-arbitre_AV-202309280541.html

<https://www.unesco.org/fr/days/sport-development-and-peace>

<https://hal.science/hal-03697694/document>